

## COMMUNIQUE DE PRESSE :

### LE FONDS DE RESERVE POUR LES RETRAITES (FRR) RECOMPENSE PAR LE PRIX « LP DE L'ANNEE, LE PLUS ENGAGE EN MATIERE DE FINANCE DURABLE » DECERNE PAR L'AGEFI LORS DU PRIVATE MARKET DAY

Le 13 avril 2026



<https://pmd.evenements.agefi.fr/fr/onglet-awards>

Le FRR a reçu le prix du LP de l'année le plus engagé en matière de finance durable, décerné par l'AGEFI. Cette reconnaissance vient saluer la stratégie ambitieuse déployée par le FRR en matière d'investissement responsable dans les actifs non cotés.

Lancé mi-2024, son nouveau programme d'investissement représente environ 500 M€ d'engagements annuels en capital-investissement, dette privée et infrastructures. Cette stratégie vise à conjuguer performance financière à long terme et contribution aux grands enjeux économiques et sociétaux.

Avec 75 % des investissements réalisés en France et le reste en Europe, le FRR soutient activement les PME et ETI dans des secteurs clés tels que les technologies, l'énergie, la santé et la défense. Ainsi, le FRR contribue à renforcer de façon durable le dynamisme, l'attractivité et la souveraineté économique de la France et de l'Europe. Les effectifs des entreprises françaises dans lesquelles le FRR a investi au travers de ses fonds de capital investissement ont d'ailleurs augmenté de 13% par an en moyenne.

Le FRR intègre des exigences ESG élevées dans l'ensemble de ses investissements. En capital-investissement et en dette privée, le FRR sélectionne des partenaires alignés avec les pratiques ESG les plus ambitieuses et intègre systématiquement des critères extra-financiers dans ses décisions et son suivi, avec une attention particulière portée à la décarbonation, à l'impact social notamment sur les créations d'emplois, et à la qualité de la gouvernance. Les infrastructures financées sont quant à elles quasiment exclusivement dédiées à la transition écologique et énergétique en France et en Europe et doivent répondre aux mêmes exigences de respects des principes ESG.

Cette démarche confirme pleinement la raison d'être du FRR : « Investir pour créer de la valeur durable aux services des grands enjeux publics de demain ».

\*\*\*\*\*

Le FRR est un établissement public administratif de l'Etat créé par la loi en 2001. Doté d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire, il a pour mission de gérer les sommes qui lui ont été affectées afin de constituer des réserves destinées à contribuer à la pérennité des régimes de retraites.

Contact presse : 06.70.96.21.70 - 06.70.95.71.57

